

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2013

Date de la convocation : 26 novembre 2013

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Alain RENARD (2ème Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20131219_008
AUTORISATION DONNÉE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR LE
RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20131219_008
**AUTORISATION DONNÉE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR LE
RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES**

Madame La Présidente indique au Comité Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Ce personnel ne relève pas du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires des collectivités territoriales et ne bénéficient pas des mêmes droits. Il relève des dispositions du Code du travail et du régime général de la sécurité sociale. Les vacataires sont donc des agents engagés pour un acte déterminé dans le cadre d'un besoin non permanent.

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires qui doivent réunir à la fois les trois conditions suivantes :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération précise attachée à l'acte,
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps.

Considérant que le Syndicat Mixte Gironde Numérique peut avoir des besoins très spécifiques et de courte ou moyenne durée sur des tâches précises (ex : développement d'outils numériques,...).

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser à recruter ponctuellement des agents vacataires dans les conditions définies ci-dessus.

La Présidente
de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr